

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2022

Nombre de membres		
Attérents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 16 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 12/12/2022. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 12/12/2022.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SINNAEVE Emilie à Mme BINARD Lydie, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, M. CHARDRON Yann à M. GODREAU Bruno

Excusé(s) : Mme GAGNARD Sylvie, M. GHYAMPHY Koffi, Mme HERMENAULT Aurélie

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Evelyne

2022/097 – Don

Mme le Maire donne lecture de la lettre [REDACTED] en date du 9 décembre 2022 confirmant leur don de 800 € à la Commune pour les oeuvres de la mairie à savoir :

- En premier lieu, utiliser cette somme (ou partie) pour les enfants de la cantine scolaire,
- En deuxième lieu, utiliser cette somme (ou partie) pour les enfants de Marçon,
- En troisième lieu, utiliser cette somme (ou partie) pour des résidents de Marçon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le don de 800 € de [REDACTED] qui sera affecté intégralement au budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour des oeuvres à caractère social

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/12/2022
Le Maire
Monique TROTIN

Secrétaire de séance
Mme MOREAU Evelyne

